

Charte

de l'Université Toulouse – Jean Jaurès **pour une science ouverte**

Diffusion en libre accès

des publications scientifiques produites
par ses chercheur.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s
et doctorant.e.s

Charte de l'Université Toulouse – Jean Jaurès pour une science ouverte

OBJET

La présente charte définit la position de l'Université Toulouse - Jean Jaurès (UT2J) au sujet de la diffusion en libre accès des publications scientifiques produites par ses chercheur.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s et doctorant.e.s. D'un point de vue légal, les productions scientifiques et techniques des membres des laboratoires de l'établissement sont des données publiques. Elles doivent être rendues le plus librement accessibles.

L'Université Toulouse – Jean Jaurès se donne les priorités suivantes

- 1) Favoriser la diffusion large, la conservation pérenne et la valorisation de la production scientifique de l'UT2J, en proposant plus particulièrement l'archive ouverte HAL comme un espace de dépôt de travaux (publiés ou inédits) et de données de la recherche.
- 2) Encourager une diffusion responsable des résultats de recherche en privilégiant les revues en accès ouvert.
- 3) Alerter la communauté scientifique sur la nécessité d'une gestion responsable de l'identité numérique des chercheur.e.s.

L'établissement se donne pour objectif

de développer les moyens nécessaires à un dépôt en texte intégral dans l'archive ouverte de l'établissement HAL-UT2J ⁽¹⁾, afin de proposer un service d'archive ouverte cohérent et fédérateur aux enseignant.e.s-chercheur.e.s et chercheur.e.s pour l'ensemble de leurs publications. Le dépôt d'articles, d'ouvrages et de chapitres d'ouvrages, dans le respect des droits de propriété intellectuelle et dans le cadre de la loi numérique (pour les articles de revues seulement), comprendra la version finale du manuscrit acceptée pour publication (avec corrections et sans la mise en page éditeur) ou le cas échéant la version originale de travail de l'auteur.e.

L'établissement s'engage

en application du Plan national pour la Science Ouverte, à assurer, pour les travaux (articles et livres) issus de recherches financées par appel d'offres sur fonds publics (ANR, LabEx, ...) dans l'archive ouverte HAL-UT2J :

- 1/ 50% de dépôt en texte intégral (avec rétroactivité jusqu'au 01/01/2014) à compter du 1^{er} septembre 2020
- 2/ quasiment 100% de dépôt en texte intégral à compter du 1^{er} septembre 2021

RECOMMANDATIONS

L'établissement, conformément au Plan national pour la Science Ouverte, attire l'attention des enseignant.e.s-chercheur.e.s et chercheur.e.s sur la distinction entre des revues avec frais de publication et des revues avec gratuité de frais pour l'auteur.e et les lecteurs.rices. A qualité scientifique égale, ces revues en accès gratuit méritent d'être avantagées. L'établissement invite également à privilégier des infrastructures nationales et internationales qui garantissent la préservation et la circulation des connaissances. L'Établissement est largement engagé dans la voie du « gold raisonné » ⁽²⁾. Il incite les revues à privilégier un modèle économique ouvert et la réduction progressive de la barrière mobile à moins de 2 ans ⁽³⁾.

Par ailleurs, l'établissement recommande d'utiliser les réseaux sociaux académiques pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des outils de diffusion et de mise en relation. Une fois inscrites sur ces réseaux, les chercheur.e.s leur accordent automatiquement des droits sur la propriété et l'utilisation des données, qui peuvent être modifiées, transférées ou utilisées à des fins commerciales. Ainsi, il convient de privilégier l'archive nationale HAL ou une autre archive ouverte (éventuellement interconnectée à HAL).

Conformément au Plan National Science Ouverte qui recommande une adhésion nationale à ORCID, système d'identification unique des chercheur.e.s qui permet d'identifier de manière plus sûre les contributions scientifiques d'un.e chercheur.e, l'établissement accompagnera la création de ces identifiants pour les chercheur.e.s de l'UT2J, en interconnexion avec les référentiels spécifiques à l'ESR (IdRef et AurÉHAL).

A Toulouse, le 26 septembre 2019

Présidente de l'UT2J, Emmanuelle Garnier



Vice-présidente de la Commission Recherche,
Marie-Christine Jaillet



Vice-président numérique
Patrice Terrier



⁽¹⁾ Le portail HAL-UT2J <https://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/> (convention CCSD/UT2J - création d'un portail en 2011) : 30 000 documents dont près de la moitié en texte intégral et 18 collections HAL de laboratoire (sur 23 unités de recherche).

⁽²⁾ Dans ce modèle « voie dorée », les articles sont publiés dans des revues à comité de lecture qui ne font pas payer les lecteurs pour accéder au contenu et les frais de publication pour les chercheur.e.s sont inexistantes ou raisonnables. Plus de la moitié des revues produites localement, dont la quasi-totalité de celles des Presses Universitaires du Midi sont diffusées sur la plateforme et infrastructure publique OpenEdition Journals proposant l'accès ouvert à leur contenu.

⁽³⁾ Période pendant laquelle les articles, publiés dans un numéro de périodique, restent en accès payant avant de passer en accès libre, sur le site de la revue ou de sa plateforme de diffusion. Elle permet à l'éditeur de continuer à percevoir des revenus via la vente au numéro ou via les abonnements, pour l'accès aux numéros récents, en version papier ou numérique.

Plan national pour la Science Ouverte

Charte

de l'Université Toulouse – Jean Jaurès
pour une science ouverte

5, allée Antonio Machado - 31058 Toulouse cedex 9

Tél. : +33 (0)5 61 50 42 50

www.univ-tlse2.fr